Image not found or type unknown

licenciement et ensuite transaction

Par **moser78**, le **18/09/2009** à **12:48**

Bonjour,
je ne me suis pas présenté à mon poste de travaille depuis début septembre en accord avec mon entreprise dans le but d'obtenir un licenciement et aprés une transaction "donc un avoir financier" mai voila ma question le licenciement doit-il se faire avant la transaction ?
pour le licenciement , que doit apparaitre sur celui-ci pur que la transaction soi sur car celle-ci pour le moment n'est que verbale ??(j'ai peur de signer mon licenciement et que la transaction ne se fasse pas)
merci de m'éclaircir c'est assez urgent
je vous remercie d'avance de toutes vos réponse
Moser78

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés